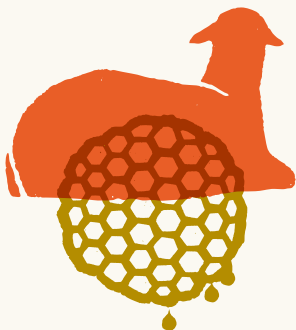


L'HOMME
ET LA NATURE,
UNE QUESTION
D'ÉQUILIBRE

PARC NATUREL
RÉGIONAL DES
GRANDS CAUSSES

CHARTRE
2007 - 2019



◆
PARC NATUREL
RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES
CHARTÉ 2007-2019

◆◆◆

*L'homme et la nature,
une question d'équilibre*





❖ AVANT TOUT, QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

- ❖ Le Ministère en charge de l'environnement attribue le classement « Parc naturel régional » à un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre reste fragile. Un Parc naturel régional est un projet de développement de territoire basé sur la préservation et la valorisation des patrimoines, le progrès social et l'innovation économique. Ce projet est décrit dans une Charte, soumise à enquête publique puis approuvée par les collectivités territoriales concernées.

❖ LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES MÉRITAIT DONC D'ÊTRE PRÉSERVÉ ?

- ❖ Bien évidemment. Ce Parc, créé en 1995, couvre un territoire au cœur d'un des plus importants espaces naturels d'Europe. Nous sommes en présence de paysages rares et fragiles - les causses et les gorges, les collines et les monts, les forêts - qui présentent des caractéristiques naturelles et culturelles très fortes. Il faut préserver un tel patrimoine et permettre aux hommes de maintenir leurs activités qui participent au caractère de ce territoire.

❖ **EN 2008, LE PARC A RENOUVELÉ SA CHARTRE. DE QUOI S'AGIT-IL ET POURQUOI?**

❖ La Charte, c'est un contrat qui concrétise le projet de protection et de développement du territoire. C'est l'outil de planification et de gestion de notre espace. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations à suivre et les mesures à prendre. Elle est en quelque sorte la clé de voûte de toutes nos actions. Cette Charte engage ses signataires, membres du Syndicat mixte, ainsi que l'État qui l'ont approuvée pour 12 ans. Nous avons dû réviser la Charte qui était en vigueur depuis la création du Parc. Ce nouveau document concerne la période de 2007 à 2019, nous y affirmons encore plus notre volonté d'agir dans le respect du développement durable. Nous sommes bien dans une logique de protection et de valorisation du territoire mais aussi de développement des activités reposant sur des initiatives locales et des partenariats.

❖ **ET POURQUOI CE DOCUMENT DESTINÉ À PRÉSENTER LA CHARTRE AU GRAND PUBLIC ?**

❖ Notre Parc est l'un des plus grands de France, il compte environ 68 000 habitants. C'est un véritable bassin de vie. Il nous semble indispensable de partager les grands enjeux, les orientations et les mesures prises pour le territoire, avec celles et ceux qui vivent, côtoient ou visitent notre région. Nous voulons bien faire comprendre que la Charte a l'ambition de répondre aux besoins de tous et du territoire : les besoins d'aujourd'hui et de demain.



NE PAS CONFONDRE

« *S'enganar pas* »

Contrairement aux Parcs naturels régionaux, les Parcs nationaux concernent des territoires dont la zone protégée est inhabitée (à l'exception du Parc national des Cévennes) et dans laquelle les activités humaines sont réglementées.

Ils sont destinés à conserver et préserver des espaces naturels fragiles. L'initiative de la création d'un Parc naturel régional revient à la Région dans le cadre de sa compétence en aménagement du territoire. L'État délivre le classement. Dans un Parc naturel régional, le défi est de concilier la préservation des espèces et des paysages avec le développement socio-économique.

UN VASTE RÉSEAU DE PARCS NATURELS RÉGIONAUX

• IL EXISTE •

— 46 —

PARCS NATURELS RÉGIONAUX

• CONCERNANT •

— 21 —

RÉGIONS MÉTROPOLITAINES

— 66 —

DÉPARTEMENTS

— 3904 —

COMMUNES

• SOIT •

— 3 —

MILLIONS D'HABITANTS SUR

— 7 —

MILLIONS D'HECTARES
(13% DU TERRITOIRE NATIONAL)

LA MARTINIQUE
ET LA GUYANE FRANÇAISE
DISPOSENT AUSSI
DE PARCS NATURELS
RÉGIONAUX

LES PARCS
ONT POUR MISSIONS
PRINCIPALES :

LA PROTECTION
ET LA GESTION
DES PATRIMOINES
NATUREL ET CULTUREL

L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE

LE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE

L'ACCUEIL, L'ÉDUCATION
ET L'INFORMATION DU PUBLIC

L'EXPÉRIMENTATION
ET LA RECHERCHE



LE PARC NATUREL
RÉGIONAL DES GRANDS
CAUSSES, UNE GRANDE
RICHESSE NATURELLE
ET HUMAINE



*Lo Parc natural regional dels Causses bèlses,
una brava riquesa naturala e umana*



❖ AU CŒUR D'UN DES PLUS BEAUX PAYSAGES D'EUROPE

❖ Les Grands Causses sont situés au Sud du Massif central, bordés à l'Est par les Cévennes, au Nord par la vallée du Lot et au Sud par les plaines du Bas-Languedoc. Ils se prolongent à l'Ouest et au Sud-Ouest par les plateaux du Lézézou et les Monts de Lacaune.

Le Parc naturel régional des Grands Causses s'étend sur 327 070 hectares et comprend 97 communes situées dans la moitié Sud du département de l'Aveyron.

❖ UNE DIVERSITÉ DE PAYSAGES UNIQUES

Le Parc se compose de quatre types de paysages très spécifiques.

- **LES CAUSSES ET LES GORGES** : paysages agropastoraux d'allure steppique, parcourus depuis des siècles par les troupeaux. Les causses (à l'Est du territoire, le Causse du Larzac étant le plus connu pour son camp militaire et les luttes militantes), constituent de vastes plateaux calcaires, taillés de profonds canyons. On y pratique tous les sports de pleine nature.
- **LES AVANT-CAUSSES** : une belle collection de collines et de petits plateaux qui accueillent dans leurs replis les villes comme Millau et son célèbre viaduc, ou encore Saint-Affrique.
- ❖ **LES ROUGIERS** : ces terres s'étendent entre causses et forêts. Elles offrent des paysages aux couleurs contrastées, ponctués de villages, d'abbayes et de vieux châteaux.
- ❖ **LES MONTS** : véritables barrières naturelles en périphérie du territoire du Parc, ces reliefs sont principalement peuplés de hêtres,



• Chaos du Rajal del Gorp,
Causse du Larzac
^

Monts et Vallons du Rance
>



• Le Brias, Cirque
de Tournemire
<



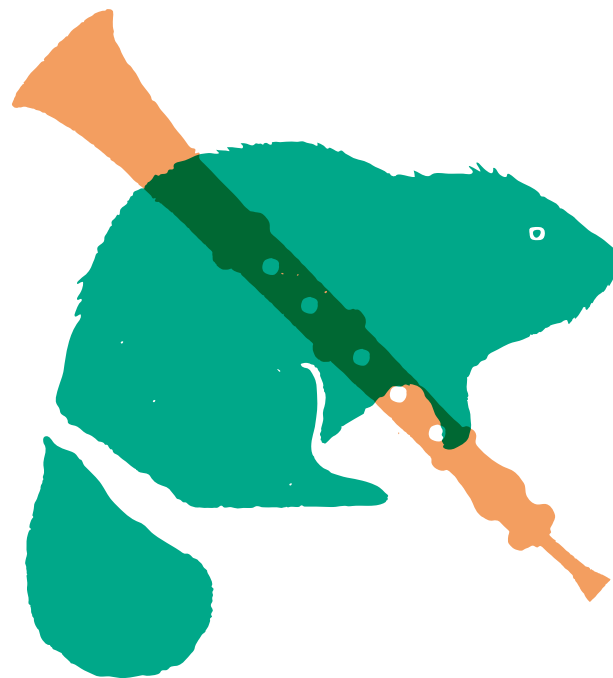
de châtaigniers, de chênes et de quelques plantations plus contemporaines.

❖ UNE FAUNE ET UNE FLORE DE SI GRANDE VALEUR

❖ Le patrimoine naturel du Parc est tout simplement exceptionnel. On ne dénombre pas moins de 200 espèces végétales remarquables dont 28 espèces protégées. 3,6% de la flore est endémique. Concernant la faune, environ 220 espèces de vertébrés peuplent le Parc. Difficile de tout évoquer mais signalons que la population de rapaces comporte des espèces remarquables comme les vautours et que le Parc est le seul secteur de la région Midi-Pyrénées à accueillir des castors d'Europe.

❖ UNE TERRE D'AGRICULTEURS, D'ARTISANS ET DE TRADITIONS

❖ Sur le territoire du Parc, 18% des actifs sont des agriculteurs. On compte environ 1 800 exploitations agricoles dont 46% sont spécialisées dans l'élevage d'ovin lait. Le territoire se distingue aussi par une forte tradition artisanale (environ 1 400 entreprises). Par ailleurs, l'activité industrielle est largement dominée par l'industrie fromagère de Roquefort.



UNE ACTIVITÉ ANCESTRALE

« *Una activitat aujolenca* »

L'agropastoralisme basé sur l'élevage des brebis constitue l'une des activités humaines et économiques les plus emblématiques des causses. Et aussi l'une des plus célèbres, avec la reconnaissance de l'AOC Roquefort depuis 1925. Ici, le pastoralisme a façonné un paysage spécifique.

Au fil des siècles, les nombreux troupeaux ont favorisé le développement de grandes étendues de pelouses sèches, tandis que les hommes ont ponctué ces terres arides d'un petit patrimoine bâti emblématique (jasses, lavognes, toits citernes...).

Brebis de race
Lacaune



Lavogne



Sonnailles





UN PARC
NATUREL RÉGIONAL
SOUTENU PAR TOUT
UN TERRITOIRE



*Un Parc naturel regional
sostengut per tot un territori*



❖ UN PARC NÉ D'UNE VOLONTÉ COLLECTIVE


❖ Le Parc naturel régional des Grands

Causses a été créé le 6 mai 1995. Et sans la forte mobilisation de tous les acteurs locaux, il n'aurait jamais vu le jour. Les élus, les acteurs socioprofessionnels et associatifs, l'ensemble de la population se sont mobilisés dès la fin des années 80 – dans la lignée des luttes contre l'extension du camp militaire sur le plateau du Larzac – pour affirmer leur attachement aux Grands Causses et à leurs traditions. Un double objectif était alors partagé par tous : préserver et valoriser les richesses des patrimoines naturel et culturel, maintenir la qualité de vie et les activités humaines.


❖ UN SYNDICAT MIXTE À LA TÊTE

❖ L'administration, la gestion et l'animation du Parc naturel régional des Grands Causses sont assurées par un Syndicat mixte* composé de membres institutionnels qui y ont adhéré : le Conseil régional de Midi-Pyrénées, le Conseil général de l'Aveyron, les communes du territoire du Parc, les Chambres consulaires, les Communautés de communes et les Syndicats mixtes de l'A75 et de la RN88. Le Syndicat dispose d'un Bureau syndical composé d'un Président, de 6 Vice-Présidents, de 3 Membres, et d'un Comité syndical composé de 44 personnalités. Des partenaires socio-économiques, des acteurs de l'environnement et des membres de l'administration sont invités à participer aux réunions du Bureau et du Comité.

LA MÊME VOLONTÉ AU FIL DES ANS



◀ 1988 ▶	{ L'association pour la création du Parc naturel régional des Grands Causses est créée. Les acteurs locaux confirment leur volonté de se mobiliser pour leur territoire. Elle est transformée en association des Amis du Parc.
◀ 1992 ▶	{ L'association de préfiguration du Parc est constituée pour réaliser la Charte et mener les premières actions de terrain.
6 MAI ◀ 1995 ▶	{ Un décret de classement du Premier ministre confirme la naissance officielle du Parc naturel régional des Grands Causses.
28 JUILLET ◀ 1995 ▶	{ Le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Grands Causses est créé.
◀ 2003 ▶	{ Le Comité syndical du Parc approuve le renouvellement de la Charte.
22 JUILLET ◀ 2004 ▶	{ Le Bureau syndical du Parc décide d'inscrire le renouvellement de la Charte dans une démarche Agenda 21 (voir p. 24).
16 AVRIL ◀ 2008 ▶	{ Le Parc naturel régional des Grands Causses est classé à nouveau jusqu'au 5 mai 2019.
6 OCTOBRE ◀ 2008 ▶	{ Le Ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de la Mer décerne le titre Agenda 21 à la Charte du Parc naturel régional des Grands Causses.



UN AGENDA 21,
UNE DÉMARCHE DE CONCERTATION
« *Un agenda 21, un caminament de concertacion* »

Un Agenda 21 est un plan d'actions en faveur du développement durable qui prend en compte le volet économique, le développement social et la gestion économe des ressources naturelles. La conception d'un Agenda 21 se fait toujours en concertation avec la population, les associations ou encore les organismes socioprofessionnels.

Le renouvellement de la Charte s'est appuyé en particulier sur un Groupe de Travail d'Acteurs Locaux (G.T.A.L), composé d'une vingtaine de personnes volontaires représentant la diversité du territoire. A travers leurs propres visions, ses membres devaient identifier les enjeux et les axes stratégiques du développement du Parc.

❖ **CONCERTATION
ET PARTENARIAT AVANT TOUT**

Le Parc naturel régional s'est donné trois principes fondamentaux pour conduire son action :

- **LA LIBRE ADHÉSION :** Le Parc est une démarche collective librement négociée. Chaque membre s'engage à la mettre en œuvre et à la faire respecter.
- **LA SUBSIDIARITÉ :** Le Parc respecte les compétences de ses membres et s'appuie sur les acteurs locaux pour mener à bien les actions.
- **LE PARTENARIAT :** Le Parc est une structure fédératrice qui privilégie la synergie des moyens en vue d'atteindre ses objectifs.

* Un Syndicat mixte : structure qui associe des collectivités territoriales comme des communes, des conseils généraux, des conseils régionaux mais aussi des communautés de communes... en vue d'accomplir une mission de grande importance, comme la gestion d'un Parc naturel régional.





◆
UNE NOUVELLE
CHARTÉ RÉSOLUMENT
TOURNÉE VERS
L'AVENIR

◆◆◆
*Una Carta novèla virada
cap a l'avenidor*

◆
*Pourquoi une Charte ? À quoi sert-elle ?
Quel est son contenu ?...
Un rapide jeu de questions
réponses pour tout savoir
sur ce document
primordial*





EN DEUX MOTS, QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Un contrat écrit stipulant le projet de protection et de développement durable élaboré pour le Parc naturel régional concerné. La Charte définit les fondements, les objectifs et les moyens mis en œuvre sur douze ans.

QUELS SONT SES OBJECTIFS MAJEURS ?

Avant tout, la préservation et la bonne gestion des ressources, des espaces naturels, de la biodiversité, de la qualité des paysages et du patrimoine bâti en s'appuyant sur les acteurs sociaux, culturels et économiques : un Parc naturel régional accompagne aussi le développement socio-économique de son territoire.

LA NOUVELLE CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES CONCERNE-T-ELLE LE MÊME TERRITOIRE QUE LA PREMIÈRE ?

Oui, le périmètre est identique. Il est établi par les limites des cantons de Belmont-sur-Rance, Camarès, Campagnac, Cornus, Millau Ouest, Millau Est, Nant, Peyreleau, Saint-Affrique, Saint-Beauzély, Saint-Rome-de-Tarn, Saint-Sernin-sur-Rance, Sévérac-le-Château, Vézins-de-Lévézou.

EN QUOI LA NOUVELLE CHARTE SE DISTINGUE-T-ELLE DE LA PRÉCÉDENTE ?

La nouvelle Charte est le fruit d'une large concertation. Son élaboration a reposé sur un important travail de diagnostic, d'études, d'analyses et d'échanges entre tous les acteurs institutionnels, les acteurs socio-économiques et culturels, les prestataires touristiques et les habitants. L'expérience acquise durant la première Charte et la participation active de tous les acteurs locaux et de la population – à travers un comité de pilotage, des groupes de travail, des commissions ou encore des réunions publiques – a été l'un des principes fondamentaux pour la réalisation de ce nouveau document cadre.

La nouvelle Charte élargit ses domaines de préoccupation à la maîtrise des consommations d'énergie, au développement des énergies renouvelables, à la culture. Sur la base d'un diagnostic réalisé avec l'aide d'un bureau d'études, quatre enjeux ont ainsi été identifiés :

- La pérennité des patrimoines naturel, culturel et paysager.
- L'évolution démographique positive par la mobilisation des acteurs économiques.
- L'harmonie territoriale et les équilibres géographique et humain.
- L'implication de la population locale et des acteurs locaux dans le projet de territoire.

CONCRÈTEMENT, QUE PRÉVOIT LA CHARTE ?

La Charte définit quatre axes qui fixent sa stratégie :

- AXE I** Développer une gestion concertée des patrimoines naturel, culturel et paysager, dans le souci du respect des générations à venir.
- AXE II** Mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire une stratégie de développement d'activités centrée sur les initiatives locales et l'accueil d'actifs.
- AXE III** Renforcer l'attractivité et l'équilibre du territoire.
- AXE IV** Renforcer la dynamique partenariale et la performance de la gestion du territoire.



COMMENT LE PARC EST-IL FINANÇÉ ?

Le Parc dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget pour ses programmes d'actions.

01

LES PROGRAMMES & LES

ÉQUIPEMENTS sont financés, selon des proportions variables, par les partenaires financiers du Parc (Europe, État, Région, Département, Agence de l'eau Adour-Garonne, ADEME...) au cas par cas.

02

LE FONCTIONNEMENT est

financé par les contributions statutaires des membres constitutifs du Parc, et par une dotation du Ministère en charge de l'environnement.

UNE ÉQUIPE AU SERVICE DE TOUS

Le Parc dispose d'une équipe technique au service des collectivités adhérentes et du Syndicat mixte. Cette équipe intervient dans plusieurs domaines : gestion des milieux naturels, de la faune, de la flore, protection, surveillance et valorisation de la ressource en eau, gestion des rivières et de leurs berges, sensibilisation à l'environnement, préservation des paysages et du patrimoine bâti, maîtrise et développement des énergies renouvelables, animation culturelle, développement économique et touristique mais aussi l'accueil et l'administration générale. Le Parc des Grands Causses est l'un des rares à disposer d'Agents d'Entretien de l'Espace Rural (AEER) et de techniciens du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

LES 97 COMMUNES DU PARC NATUREL

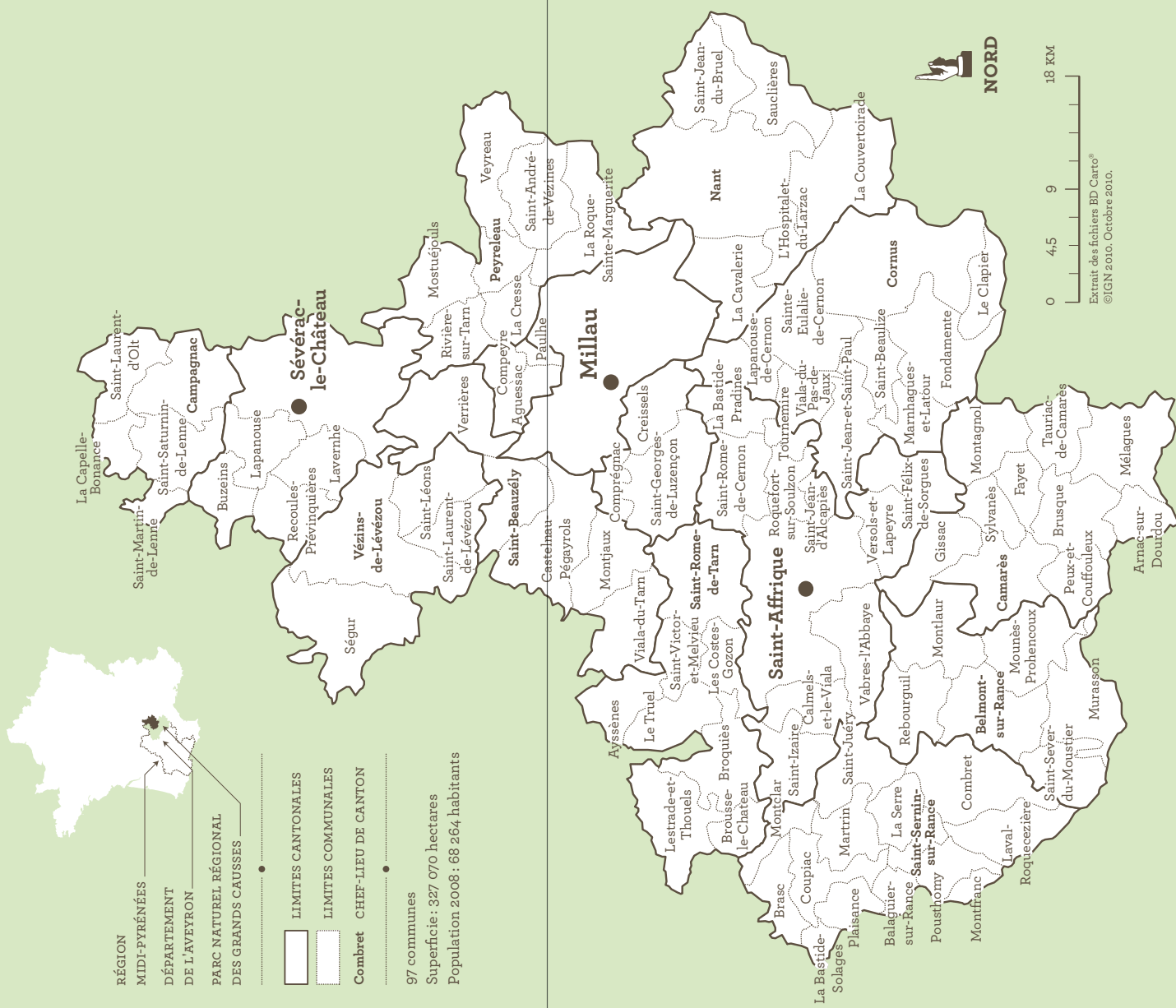
RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

AGUËSSAC, ARNAC-SUR-DOURDOU, AYSSÈNES, BALAGUIER-SUR-RANCE, BELMONT-SUR-RANCE, BRASC, BROQUIÈS, BROUSSE-LE-CHÂTEAU, BRUSQUE, BUZEINS, CALMELS-ET-LE-VIALA, CAMARÈS, CAMPAGNAC, CASTELNAU-PÉGAYROLS, COMBRET, COMPEYRE, COMPRÉGNAC, CORNUS, COUPIAC, CREISSELS, FAYET, FONDAMENTE, GISSAC, LA BASTIDE-PRADINES, LA BASTIDE-SOLAGES, LA CAPELLE-BONANCE, LA CAVALERIE, LA COUVERTOIRADE, LA CRESSE, LA ROQUE-SAINTE-MARGUERITE, LA SERRE, LAPANOUSE-DE-CERNON, LAPANOUSE-DE-SÉVÉRAC, LAVAL-ROQUECEZIÈRE, LAVERNHE, LE CLAPIER, LE TRUEL, LES COSTES-GOZON, LESTRADE-ET-THOUELS, L'HOSPITALET-DU-LARZAC, MARNHAGUES-ET-LATOURE, MARTRIN, MÉLAGUES, MILLAU, MONTAGNOL, MONTCLAR, MONFRANC, MONTJAUX, MONTLAUR, MOSTUÉJOULS, MOUNES-PROHENCoux, MURASSON, NANT, PAULHE, PEUX-ET-COUFFOULEUX, PEYRELEAU, PLAISANCE,

POUSTHOMY, REBOURGUILL, RECOULES-PRÉVINQUIÈRES, RIVIÈRE-SUR-TARN, ROQUEFORT-SUR-SOULZON, SAINT-AFFRIQUE, SAINT-ANDRÉ-DE-VÉZINES, SAINT-BEAULIZE, SAINT-BEAUZÉLY, SAINTE-EULALIE-DE-CERNON, SAINT-FÉLIX-DE-SORGUES, SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON, SAINT-IZAIRE, SAINT-JEAN-D'ALCAPIÈS, SAINT-JEAN-DU-BRUEL, SAINT-JEAN-ET-SAINT-PAUL, SAINT-JUÉRY, SAINT-LAURENT-DE-LÉVÉZOU, SAINT-LAURENT-D'OLT, SAINT-LÉONS, SAINT-MARTIN-DE-LENNE, SAINT-ROME-DE-CERNON, SAINT-ROME-DE-TARN, SAINT-SATURNIN-DE-LENNE, SAINT-SERNIN-SUR-RANCE, SAINT-SEVER-DU-MOUSTIER, SAINT-VICTOR-ET-MELVIEU, SAUCLÈRES, SÉGUR, SÉVÉRAC-LE-CHÂTEAU, SYLVANÈS, TAURIAAC-DE-CAMARÈS, TOURNEMIRE, VABRES-L'ABBAYE, VERRIÈRES, VERSOLS-ET-LAPEYRE, VEYREAU, VÉZINS-DE-LÉVÉZOU, VIALA-DU-PAS-DE-JAUX, VIALA-DU-TARN.

LE PARC, UN TERRITOIRE AUTHENTIQUE ET ÉQUILIBRÉ

« *Lo Parc, un territori autentic e equilibrat* »



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES
DÉPARTEMENT
DE L'AVEYRON
PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES

—●— LIMITES CANTONALES
- - - LIMITES COMMUNALES
● CHEF-LIEU DE CANTON

97 communes
Superficie : 327 070 hectares
Population 2008 : 68 264 habitants

0 4,5 9 18 KM
Extrait des fichiers BD Cartho®
©IGN 2010, Octobre 2010.



DÉVELOPPER UNE GESTION CONCERTÉE DES PATRIMOINES
NATUREL, CULTUREL ET PAYSAGER, DANS LE SOUCI
DU RESPECT DES GÉNÉRATIONS À VENIR.

POUR GARANTIR LA PÉRENNITÉ DE NOS RICHESSES PATRIMONIALES



La gestion durable des ressources naturelles est au cœur des préoccupations du Parc naturel régional. Le territoire des Grands Causses détient une ressource en eau, des paysages agropastoraux reconnus, des forêts variées, et une biodiversité d'une grande richesse... Encore faut-il tout mettre en œuvre pour préserver ces patrimoines et lui permettre de s'épanouir sans risque, en cohabitant avec la présence d'activités humaines.



L'EAU, UNE RESSOURCE À PRÉSERVER ET À GÉRER

Depuis sa création, le Parc mène un important programme de protection et de valorisation de sa ressource en eau, en concertation avec l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Il s'agit de préserver un patrimoine naturel inestimable et d'assurer aux populations une eau d'une qualité irréprochable.

Les actions visent principalement à mieux connaître la ressource en eau, à en réduire les pollutions par la mise en place de systèmes d'assainissement, à entretenir les berges de rivières (le territoire compte 960 km de berges), à gérer et protéger les milieux humides ou à réduire les phénomènes d'érosion des sols.



UN ÉLEVAGE AU SECOURS DE LA NATURE

« *Un élevage per assecorir la natura* »

La Devèze de Lapanouse-de-Cernon est un site Natura 2000 remarquable, renommé pour sa richesse floristique auprès des botanistes de l'Europe entière. Mais, au cours des dernières années, on a constaté une forte menace d'embroussaillage. Jadis, le site accueillait des troupeaux de vaches et de brebis qui entretenaient les terres. En leur absence, la végétation a gagné du terrain. Il a donc été décidé d'entretenir et de maintenir la qualité de ce site en favorisant l'implantation d'un nouvel élevage. Un agriculteur de la commune y fait désormais de nouveau pâturer des vaches de race Aubrac. Et pour équiper les parcelles en clôtures, passages canadiens et points d'eau, la commune de Lapanouse-de-Cernon a mis en œuvre un contrat Natura 2000 grâce à l'aide financière de l'État, et avec l'aide technique des botanistes locaux, de la Chambre d'agriculture et du Parc naturel régional des Grands Causses.

Parmi ses principales actions, le Parc a mis en place sur le territoire un réseau d'une trentaine de stations de mesures. Ces stations permettent de mieux connaître les aspects quantitatifs et qualitatifs de la ressource en eau. Les données de mesure sont interprétées, diffusées aux partenaires et transférées dans la banque nationale d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines (ADES).

SAUVEGARDER DES HABITATS NATURELS CARACTÉRISTIQUES

Les Grands Causses comptent des milieux naturels particulièrement rares à l'échelle européenne qui méritent la plus grande attention : les pelouses sèches à la biodiversité remarquable, les milieux humides (prairies de fonds de vallées, mares et lavognes, tourbières), le milieu forestier d'une grande diversité biologique, le monde souterrain (des grottes, des gouffres ou encore des avens souvent exceptionnels), les sites géologiques (fossiles, empreintes de dinosaures...) et tant d'autres milieux comme les falaises, les gorges, les plateaux et les rivières. Le Parc participe ainsi à la mise en place de nombreuses actions de préservation et de gestion concertées qui impliquent les gestionnaires et les utilisateurs des lieux.

À TITRE D'EXEMPLES

01

Le Parc œuvre pour la constitution d'un réseau d'espaces protégés, composé en particulier des 19 sites de son territoire inscrits au réseau européen Natura 2000,

réseau de sites naturels reconnus par l'Europe en vue de préserver la diversité biologique remarquable et de valoriser les territoires.

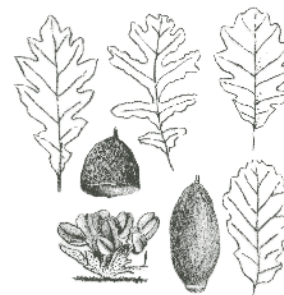
Le Parc réalise avec la Chambre d'agriculture des diagnostics écopastoraux. Il s'agit, par un échange mutuel, de mettre en accord les contraintes techniques et économiques des éleveurs avec les objectifs de conservation de la nature caussenarde. Le maintien des pelouses (les « parcours ») est directement lié à la gestion du pâturage par l'exploitation d'une ressource disponible à faible coût : l'herbe.

Le Parc participe au programme régional de conservation des plantes messicoles, les plantes compagnes des cultures, devenues très rares. Cette opération menée par le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées vise à maintenir dans nos champs la présence des bleuets, coquelicots et autres adonis...



PRÉSERVER UN PATRIMOINE BÂTI & DES PAYSAGES DE CARACTÈRE

La plus grande attention est apportée au patrimoine architectural très caractéristique du territoire. Jasses de parcours, caves à fleurines, granges isolées, murs de pierres sèches, fours, lavoirs, moulins, ponts, puits... le Parc participe à l'identification de ces éléments souvent en désuétude. Il mobilise les partenaires pour la mise en œuvre d'un vaste programme de sauvegarde, de valorisation et soutient surtout des projets de revitalisation. Depuis 1992, grâce à des aides de la Région Midi-Pyrénées et de l'État, le Parc a accompagné 500 opérations de « Sauvegarde et de valorisation du patrimoine bâti » (patrimoine monumental et bâti traditionnel). Près de 1 300 000 euros d'aides ont ainsi été apportées.



Chêne blanc
^

Travaux de recherche
sur les orchidées
(CNRS)
<

Céréales
et messicoles
>







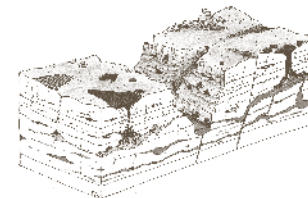
Épuration des eaux usées
à Castelnau-Pégayrols
(filtre à sable planté de roseaux)

Reconstitution
d'une ferme caussenarde,
site de Montrepos



Vache de race
Aubrac,
Devèze-de-Lapanouse

Craves à bec rouge,
Gorges de la Jonte



Modèle paysager du causse
et de son sous-sol

Le Parc met tout en œuvre aussi pour préserver un patrimoine paysager unique qui fait l'identité de ce territoire. Dans cette logique, le Parc mène entre autre un programme de plantation de végétaux adaptés à chaque terroir. Depuis sa mise en place en 1996, le Parc a soutenu plus de 150 projets (plantations de haies autour des bâtiments agricoles et artisanaux, d'espaces publics, de haies plein champs...) à travers des conseils techniques et des aides financières.

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES... AU NOM DES GÉNÉRATIONS FUTURES

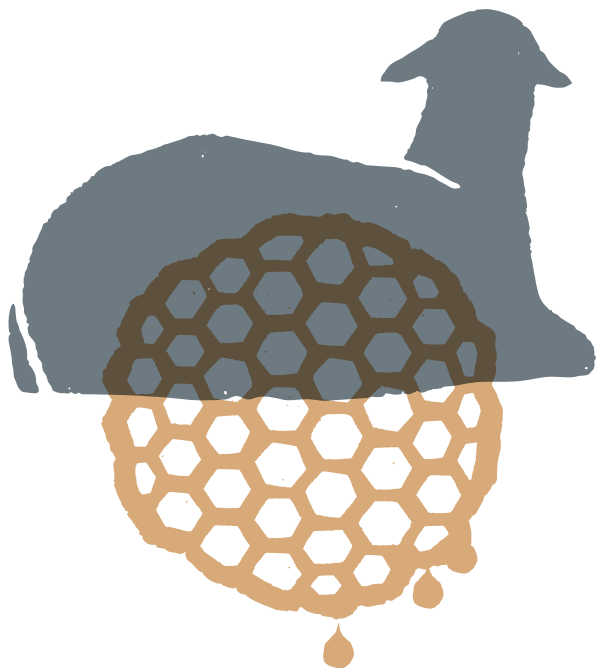
Le Parc s'engage très concrètement en faveur du développement durable. La maîtrise des consommations d'énergie et le développement des énergies renouvelables figurent parmi ses priorités. Avec sa nouvelle Charte, le Parc s'est engagé à mettre en place un Plan Climat Territorial qui prévoit de repérer les sources d'émission de Gaz à Effet de Serre (GES) sur le territoire, de fixer des objectifs en conséquence et d'établir un programme d'actions. Ce programme vise à fédérer les différents acteurs qui œuvrent sur le territoire en matière d'énergie.

• PER ASSEGURAR LA PERENNITAT •
• DE LAS NÒSTRAS RIQUESAS •
• PATRIMONIALAS •



LE PARC ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES «*Lo Parc e las energias renovelablas*»

Le Parc s'est engagé à développer et à soutenir les projets utilisant l'énergie solaire, l'éolien ou encore la biomasse (bois, agrocarburants...). Le Parc encourage également le développement de la méthanisation (fermentation des effluents agricoles (lisier, fumier) en vue de produire une énergie locale et renouvelable). Il a lancé une étude de faisabilité pour deux projets de méthanisation agricole de fumier ovin sur les communes de Camarès et Millau.



AGIR POUR QUE NOTRE TERRITOIRE VIVE PLEINEMENT



Le développement socio-économique des Grands Causses fait partie des priorités du Parc. Valoriser les savoir-faire locaux, faciliter la mise en place ou la consolidation des filières locales, encourager les créations d'entreprises ou les transmissions et les reprises d'activités, soutenir les actions concertées et toutes les initiatives innovantes... tels sont les objectifs du Parc qui veut rendre son territoire encore plus attrayant et accueillant.



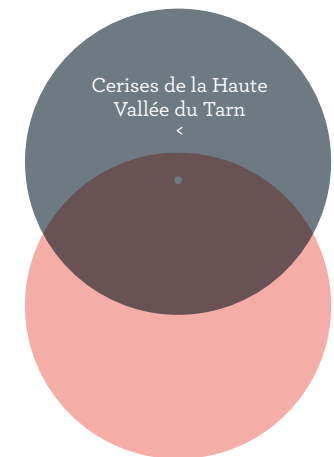
L'AGRICULTURE DOIT CONSERVER TOUTE SA PLACE

Qui dit Grands Causses, dit agriculture, et plus précisément, agropastoralisme. A travers toutes ses actions, le Parc entend soutenir le développement d'une agriculture en harmonie avec le territoire.

Le Parc a lancé un programme d'appui aux arboriculteurs de la Vallée du Tarn en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Le principe : apporter un soutien financier spécifique aux investissements ayant un impact direct sur le paysage, le patrimoine ou l'environnement. Le Parc a plus particulièrement soutenu la réhabilitation d'une « cave, cabane » de vigne, la réalisation de plantations et l'acquisition de matériels d'irrigation à partir de réserves



Cerises de la Haute
Vallée du Tarn



Mégisserie,
Millau



Grumes de bois,
Camarès



Fabrication
de fromage de brebis



Les affiches Lutétia,
1932



**LE PARC, PARTENAIRE
DES PROJETS COMMUNAUX**

« Lo Parc, partenari dels projectes comunals »

La commune de Saint-Félix-de-Sorgues a exprimé le souhait de changer d'énergie pour l'ensemble de ses bâtiments communaux. Comment remplacer le fioul domestique et l'électricité ?

En 2009, le Parc propose à la municipalité de mener un pré-diagnostic bois énergie pour certains bâtiments. Cette étude met en évidence l'intérêt de créer un réseau de chaleur relié à une chaufferie bois. Date prévisionnelle de mise en route : 2012-2013.

artificielles. Ce programme qui s'est achevé en 2009 a permis d'aider environ 13 hectares de plantations et de sur-greffage. Le montant total de l'aide apportée s'élève à 84 293,75 euros grâce au soutien de la Région Midi-Pyrénées. Par ailleurs, depuis 1992, le Parc travaille au développement des circuits courts de commercialisation des produits agricoles et artisanaux qui répondent à la demande des consommateurs attachés à une production durable et de qualité. Le Parc a ainsi soutenu la mise en place des marchés de pays sur son territoire. Il s'est ensuite engagé dans une politique active d'attribution de la marque collective « Parc » à des productions agricoles. Et depuis, le Parc, en lien étroit avec la Chambre d'agriculture, continue de mener divers travaux sur ce thème des « Circuits courts » qui concernent aujourd'hui plus de 180 exploitations.

**LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
AU CŒUR DES INITIATIVES LOCALES**

Le Parc pilote le Groupe d'Action Locale (GAL) qui assure l'accompagnement, l'animation, le suivi et la gestion des projets financés dans le cadre du programme européen LEADER. Ce programme est destiné à soutenir toutes initiatives locales qui contribuent à faire du territoire un pôle d'activité et de vie. Le GAL s'est fixé 4 objectifs : savoir gérer les ressources du territoire, faire évoluer les modes de consommation, développer les filières économiques locales, miser sur la coopération interterritoriale et transnationale. Il dispose d'une enveloppe d'1,8 millions d'euros pour mettre en œuvre cette stratégie sur les 97 communes du territoire.

• FAR VIURE A FON •
• NÒSTRE TERRITÒRI •





PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CHARTE 2007-2019
Marché de pays et chorale Poly'songs, Folies du Parc 2010 à Castelnaud-Pégayrols



FAIRE (RE)CONNAÎTRE TOUTE LA VALEUR DE NOTRE TERRITOIRE



Il existe un certain déséquilibre entre les pôles urbains et certaines zones rurales plus dépeuplées. Pour corriger ces disparités, le Parc soutient tous les acteurs de terrain qui défendent – dans les secteurs les plus fragiles – la présence d’habitat, d’équipements et de services. Le Parc veut aussi tout mettre en œuvre pour valoriser le territoire dans son ensemble.

Les Grands Causses ont tous les atouts pour garantir une indéniable qualité de vie et pour séduire les touristes sensibles aux terres authentiques.



LE TOURISME DURABLE, C'EST L'AVENIR

Quel est l'enjeu ? Accueillir et satisfaire les visiteurs, en leur offrant des prestations et des services de qualité, tout en veillant aux retombées positives pour l'économie locale et au respect des grands principes de la protection de l'environnement. Le Parc soutient pleinement la mise en place d'un tourisme durable qui doit être synonyme de développement harmonieux. Cette démarche nécessite de sensibiliser et d'informer la population, les acteurs professionnels et le grand public. Le Parc est donc le partenaire des organismes touristiques locaux, départementaux et régionaux. Il participe, entre autres, à la valorisation du territoire et de ses qualités en éditant

des supports de communication pour découvrir les richesses du Parc (un guide annuel des sorties découvertes, une carte touristique informative et complète...).

LA CULTURE, UN BEL OUTIL DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les Grands Causses sont porteurs d'une culture riche et très vivante. Depuis le début des années 2000, le Parc a décidé d'intensifier son aide à la création et à l'innovation. En 2005, il a même défini un schéma de développement culturel pour le territoire des Grands Causses. Le Parc possède un fond d'équipements itinérants (expositions, chapiteau, parasols...) mis à la disposition des associations ou des communes. Il contribue régulièrement à l'organisation d'expositions ou encore d'animations socioculturelles et festives qui renforcent les solidarités locales et l'attrait touristique du territoire.

En 2009, 12 dossiers déposés au Parc ont pu bénéficier d'un soutien financier de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention territoriale de développement culturel : 49 000 euros ont été affectés à des projets culturels. La même année, 28 dossiers ont obtenu une aide financière pour des animations locales à caractère socioculturel, soit un montant total de 9 200 euros, au titre du fonds de soutien créé par le Parc.

FORMER, SENSIBILISER... MOBILISER

Le Parc soutient et participe à plusieurs démarches de formation aux enjeux du développement local pour des publics très divers (membres associatifs, professionnels, étudiants...). Il organise un cycle de conférences et de visites afin de sensibiliser les collectivités à la maîtrise des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables. Plusieurs actions sont aussi entreprises pour sensibiliser et mobiliser les plus jeunes. Le Parc a réalisé un cahier d'expériences « Agir pour

POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS, LE PROJET « VIVRE ENSEMBLE À LA CAMPAGNE »

*Pels novèls venguts, lo projècte
« viure amassa al campèstre »*

Lancée par l'Association Inter Parcs Massif Central (IPAMAC), l'opération « Vivre ensemble à la campagne » implique six Parcs naturels dont celui des Grands Causses. Son but : développer l'accueil sur les territoires avec l'aide de supports culturels. Concrètement, un collectif d'artistes va partir à la rencontre des habitants et des acteurs locaux (associatifs, économiques, sociaux...) de chaque territoire. L'ensemble de ces résidences va donner lieu à un film qui sera présenté au public en 2011 et qui se déplacera ensuite de Parc en Parc.



Atelier nature,
Folies du Parc 2010
^



Machaon
<

le développement durable » à destination des scolaires, en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue.

UNE BELLE IMAGE À COMMUNIQUER

Le Parc a décidé de donner une plus grande place à la communication. L'objectif est clairement affirmé : mieux faire connaître ce territoire, ses atouts, son potentiel, ses savoir-faire. Site Internet, brochures, expositions, bornes interactives, opérations de promotion... tous les outils les plus performants sont expérimentés. Et pour mieux toucher le grand public, le Parc naturel régional des Grands Causses organise tous les deux ans, Les Folies du Parc, une fête pour valoriser et faire connaître les patrimoines et les acteurs culturels de son territoire. Les premières éditions ont été organisées – toujours en lien avec les associations et les habitants – à Buzeins en 2008 et à Castelnau-Pégayrols en 2010. Au programme : marché de pays, arts vivants, ateliers (fabrication de papiers recyclés, tri sélectif...), conférences sur les énergies renouvelables, randonnées thématiques (pour découvrir les villages, la faune, la flore...), expositions, lectures, concerts, et bonne humeur.

• FAR (RE)CONÉISSER TOTA LA VALOR.
• DEL TERRITÒRI NÒSTRE.




Croquis de hameau des gorges
^



^
La Fanfare d'Occasion,
Folies du Parc
2010

Signalétique
des sentiers
de randonnée
>

Journée de visite
« bois énergie »
v



Vol libre au-dessus
de Millau
^

Maison de la cerise,
Paulhe
v





L'AVENIR DE NOTRE TERRITOIRE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



L'implication de la population et de tous les acteurs locaux est primordiale pour une bonne gestion du territoire. Le Parc défend les notions de coopération intercommunale, de dynamique partenariale, de mise en commun des savoir-faire, d'échanges d'expériences et bien évidemment de démocratie participative. Il veut jouer le rôle d'outil de cohésion sociale en encourageant la concertation entre tous les acteurs de terrain.



CONNAÎTRE LE TERRITOIRE & PARTAGER LES INFORMATIONS

La connaissance des patrimoines naturel et culturel doit être accessible à tous. C'est l'intime conviction du Parc qui œuvre activement pour l'améliorer, la capitaliser et la faire partager au plus grand nombre. L'organisation et l'actualisation de ces informations se font à partir de bases de données utilisables par le Système d'Information Géographie (SIG) du Parc. Il possède ainsi une plateforme de cartographie, véritable outil de travail transversal pour l'équipe technique.



PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES - CHARTE 2007-2019
Balade « sentier du paysage ordinaire », Folies du Parc 2010 à Castelnaud-Pégayrols

LE PARC ET SES MAISONS
« *Lo Parc e sos ostals tematics* »

Le siège du Parc se situe dans la Maison du Parc à Millau. On y trouve le centre administratif mais aussi un espace de documentation et d'information, une exposition pédagogique de présentation du Parc. Le Parc a favorisé aussi d'autres lieux d'accueil, d'information et de promotion ouverts au public : la Grange aux marnes (Saint-Jean-d'Alcas), la Maison de la cerise (Paulhe), la Maison de la châtaigne et des arts religieux (Ayssènes), la Maison des dolmens (Buzeins), la Maison de la truffe (Comprégnac), la Maison des monts et vallons du Rance (St-Sermin-sur-Rance), Noria l'espace de l'eau (St-Jean-du-Bruel) et Pastoralia le monde des brebis (St-Affrique). Autant de lieux qui contribuent à diffuser les informations du Parc et à créer du lien social sur l'ensemble du territoire.

LE PARC, UN ESPACE DE CONCERTATION ET D'ANIMATION

En 2004, le Parc a créé un Comité scientifique qui regroupe des personnalités reconnues au sein de la communauté scientifique. Ses principales missions : donner des avis, réaliser des études, mobiliser le milieu scientifique et intellectuel... Le Parc bénéficie aussi du soutien de l'association des Amis du Parc qui a pour objectif d'établir le lien entre la population et le Syndicat mixte.

La population locale, les utilisateurs de l'espace, les acteurs socio-économiques peuvent faire entendre leurs voix. Le Parc a initié plusieurs commissions, dites d'orientation. Il organise des forums et des journées à thèmes destinés au grand public et aux professionnels.

• L'AVENIDOR DEL TERRITÒRI NÒSTRE,
• ES L'AFAR DE TOTES •



Parc naturel régional des Grands Causses
71 boulevard de l'Ayrolle • B.P. 50126 – 12101 Millau cedex
Tél : 05 65 61 35 50 • Fax : 05 65 61 34 80
info@parc-grands-causses.fr • www.parc-grands-causses.fr

◆◆◆
RÉDACTION

Claude Faber
Parc naturel régional des Grands Causses

◆
TRADUCTION

Institut occitan de l'Aveyron

◆
PHOTOS

© B. Berthemy • © Confédération Générale de Roquefort
© F. Daunas • © Horizon, Millau • © Maison de la Cerise
© Mégisserie Richard • © Office de tourisme
du Pays Saint-Serninois • © J. Pallé
© PNRGC (J. Atché, D. Aussibal, J. Bussière, C. Delagnes,
A. Greffier, L. Jacob) • © P. Thébault

◆
CONCEPTION GRAPHIQUE

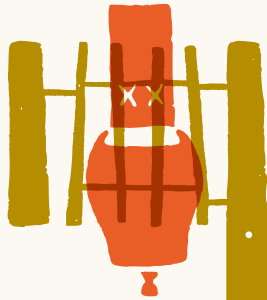
Conception graphique : Atelier Müesli
Typographies : Archer dessinée par Hoefler & Frere-Jones
Grands Causses dessinée par Mathieu Réguer

◆
FABRICATION

Édition tirée à 10 000 exemplaires en décembre 2010.
Document imprimé sur papier FCS et papier PEFC issus
de forêts gérées durablement, à partir d'encre à base végétale,
par Graphi Imprimeur - La Primaube.

◆
Cette publication a été éditée grâce au soutien financier
de l'État et de la Région Midi-Pyrénées.





L'ÒME E
LA NATURA,
UN AFAR
D'EQUILIBRI

